

<p><i>Intitulé du Projet :</i></p> <p>Etat général du Logement et actions de soutien.</p>	<p>LOT I. Axe A.</p> <p>FICHE A.02.</p> <p>Priorité ?</p>
--	---

Description du projet

La commune de WAREMME s'est dotée récemment d'un précieux outil de gestion de son territoire, le Schéma de Structure Communal. L'élaboration de cet outil a débouché sur une série de propositions (appelées mesures) qui concernent de nombreux domaines d'action.

Depuis de très longues années, la commune de WAREMME a accueilli de nombreux nouveaux habitants et elle continue à vouloir d'autres dans le futur proche.

Encore faut-il que ces nouveaux habitants puissent s'installer dans des logements sains et salubres...

La première facette du présent projet vise à enrichir et développer la banque de données communale sur l'état général du bâti waremzien. Le projet pourrait d'ailleurs être l'amorce d'une banque de données beaucoup plus complète qui permettrait de caractériser finement ce bâti waremzien et de suivre son évolution.

Il faut souligner que cette démarche s'inscrit bien dans la logique du certificat relatif aux Performances Energétiques du Bâtiment, certificat en cours de mise au point au niveau de Région Wallonne.

Il s'agit donc dans un premier temps d'identifier les bâtiments insalubres et inoccupés. Ce travail a déjà été effectué par le service communal de l'Urbanisme en ?? et il a débouché sur ??? Mais les choses évoluent et il est intéressant de faire un nouveau bilan de la situation en la matière.

Il s'agit aussi d'identifier les bâtiments de caractère qui ne sont pas repris dans la liste du patrimoine remarquable. Ce travail sera un préalable à la création d'une Régie foncière. Une meilleure connaissance du patrimoine sera en effet bien utile pour déterminer les points sensibles du bâti villageois.

Ce double travail sera aussi une sorte de complément à celui qui a été effectué à propos des sites d'activités économiques désaffectés... Les résultats dans ce domaine ont été très bons ???

Cet inventaire serait aussi l'occasion pour la commune de bien connaître l'état de l'offre de logements sur son territoire et, notamment, la palette des tailles proposées. WAREMME a en effet vécu quelques années de fièvre " appartementale " et il est sans doute temps de freiner le développement de ce type de logement.

Il faut dire que la commune, poussée dans le dos par des citoyens et des associations (dont la CLDR), voudrait reprendre un peu la main et diversifier l'offre de logements. C'est évidemment une démarche qui ne peut porter des fruits que dans quelques années.

FICHE A.02.

LOT I. Axe A.

Disposant des informations rassemblées dans une banque de données, les autorités communales qui ne souhaitent pas créer des aides communales supplémentaires, pourront inviter les propriétaires à demander des aides aux pouvoirs fédéraux et régionaux.

Ces aides concerneront tant les immeubles insalubres qu'il convient de rénover au plus vite et les immeubles de caractère qu'il faut préserver et entretenir au mieux.

Ces aides seront de natures très diverses : il y a évidemment des informations à diffuser à propos de tout ce qui existe déjà dans notre Région Wallonne mais il y a aussi des soutiens (conseils techniques par exemple) qui peuvent être proposés au niveau communal.

Une formule originale pourrait consister pour la commune à soutenir des artisans locaux soucieux de développer leurs capacités techniques dans le secteur de la rénovation / restauration. La commune pourrait leur accorder une aide et leur demander en échange d'offrir des prestations aux propriétaires waremmiens qui feront appel à eux.

C'est un système moins direct que celui des primes mais il a pour intérêt majeur de " mettre dans le coup " les artisans locaux et de leur montrer que la commune veut les " épauler ".

Dans le même ordre d'idées, la commune pourrait sensibiliser les architectes qui sont installés sur son territoire.

La mobilisation de groupements économiques (Meuse - Hesbaye - Condroz par exemple) est un autre levier qui pourrait être actionné. Il est en effet très possible de mener sur ce sujet des actions supra-communales...

Origine de la demande

Justification du projet

Localisation

FICHE A.02.

LOT I. Axe A.

Statut au plan de secteur***Statut de propriété******Tâches à réaliser***

L'engagement d'un conseiller Logement au sein du personnel communal serait évidemment précieux pour mener à bien le présent projet.

Objectifs visés

Le dossier

Indicateurs de résultat

Le dossier

Estimation globale du coût

Le dossier

Programme de réalisation

Le dossier

Eléments à prendre en compte pour définir la priorité

Le dossier

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Le dossier

FICHE A.02.

LOT I. Axe A.

Programmation dans le temps

Le dossier

Annexes

Le dossier

Création d'emplois

Le dossier

Aspects DEVELOPPEMENT DURABLE***Impacts prévisibles du projet****aspects positifs**aspects négatifs*

sur le plan environnemental

sur le plan social

sur le plan économique

Le projet respecte-t-il un urbanisme durable ?

Le dossier

Le projet va-t-il contribuer aux bonnes relations Nord / Sud ?

Le dossier